ART. 2 N° AC17

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

AMENDEMENT

N º AC17

présenté par M. Féron, rapporteur

ARTICLE 2

	EXPOSÉ SOMMAIRE
« supplémentaire ».	
insérer le mot :	
« annuelle »,	
À l'alinéa 9, après le mot :	

EAF USE SUMMA

Amendement de précision.